



CONTRAT DE GARDE AU CENTRE - **APPORTEZ LE/LES CARNET(S) DE SANTÉ**

Propriétaire Nom, prénom : Adresse : Code postal : ville : Téléphone : Mail : N° carte national d'identité (C.N.I) :	Ouvert au public sur RDV de 11h à 13h et de 15h à 18h (jeudi matin, dimanche et jours fériés fermé au public) * Périodes de vacances scolaires, toutes zones confondues Haute saison : Toussaint du 17/10 au 01/11/2020 - Noël du 19/12 au 03/01/2021 - Hiver du 06/02 au 07/03 Vacances de printemps 10/04 au 09/05 Vacances d'été du 05/07 au 31/08 Basse saison : le reste de l'année
--	--

Petit nom de « Chachat »	N° de puce ou de tatouage (obligatoire)	Opéré** oui ou non	Date de naissance	Race

****Obligatoire pour les mâles de plus de 6 mois**

Date d'arrivée :	Heure :		Date de départ :	Heure :
	Nbre de chats :	Nbre de jours :	Tarifs Basse saison*	Tarifs Haute saison*
En collectif			12€	13€
En collectif/Chat supplémentaire			10€	11€
En individuel solo			14€	15€
En individuel duo			14€	15€
En individuel/chat supplémentaire			12€	13€
Total séjour TTC			€	€
Acompte 50% du séjour versé à la réservation			€	€
Taxi CHAT (10€/courses + 0,40cts/Km)			€	€
Reste dû TTC à régler à l'admission			€	€

Important : les vaccins, typhus, coryza et leucose sont obligatoires et doivent être à jour. Soit, 1^{ère} injection + rappel 1 mois après dans le cas d'une première vaccination ou bien rappels annuels dans les autres cas.

Le premier jour est entièrement dû, calcul de durée du séjour par décompte des journées. En cas de départ anticipé, le montant du séjour convenu est dû, il n'y aura aucun remboursement ou avoir. Toute prolongation de séjour doit être signalée 48 heures avant au plus tard. **Modalités de règlement : 50% à la réservation du séjour, non-remboursable.** Le solde est à régler à l'admission du chat en espèces, par chèque ou virement anticipé.

« Je soussigné _____, certifie avoir lu et approuvé les conditions générales des prestations de LA PASSION FÉLINE, dont copie est annexé à la présente. Je confirme ce jour ma réservation, pour cela je retourne ce document complété, daté, signé et accompagné du règlement des arrhes (50% du séjour) soit _____ €. Annulation possible sans remboursement ni report des arrhes versées. »

Bon pour accord, le :
Signature du propriétaire du/des chat(s)

Signature de la responsable de LA PASSION FÉLINE



Conditions Générales des Prestations de LA PASSION FÉLINE

Conditions d'admission :

1/ **Les vaccins : typhus, coryza et leucose datant depuis plus de 15 jours et de moins d'un an sont impératifs** et vous seront demandés lors de la réservation. **Le test négatif FIV / FeIV ainsi que le vaccin contre la rage n'est pas obligatoire mais souhaité.** Le pensionnaire devra être identifié (tatouage ou puce électronique) et en bonne santé. **Le carnet de santé à jour de votre chat est obligatoire et sera conservé toute la durée du séjour.** Nous remplissons ensemble une **« fiche de connaissance »** où seront notifiées les habitudes alimentaires et comportementales de votre compagnon.

LA PASSION FÉLINE se réserve le droit de refuser la garde d'un chat si, lors de son arrivée, celui-ci ne remplit pas l'intégralité des conditions d'admission ci-dessus énoncées. Les sommes versées lors de la réservation seront alors conservées par LA PASSION FÉLINE en dédommagement de l'immobilisation de l'hébergement réservé.

LA PASSION FÉLINE ne pourra en aucun cas être tenue responsable si votre chat est victime de blessures seul ou par le biais d'un autre pensionnaire malgré les soins mis à surveiller ou à sélectionner les chats susceptibles de partager la même chambre et se réserve **le droit de refuser la garde d'un chat trop agressif, sous traitement médical lourd ou porteur connu de maladies** telles que la péritonite infectieuse féline, la leucose, le coryza, etc...

2/ Dans un souci de confort pour chacun de nos invités, votre chat devra être **vermifugé depuis moins de trois mois et traité contre les parasites peu avant son arrivée (3 à 5 jours avant)**. Si malgré vos bons soins, il en avait (parasites, puces...), les pipettes de traitement resteront à votre charge. Afin d'éviter d'éventuelles saillies, les mâles en âge de se reproduire devront être castrés (plus de 6 mois) et les femelles stérilisées.

3/ Pour des raisons de sécurité, toute particularité comportementale du chat que ce soit en termes d'allergies, de maladies ou même d'agressivité passagère devront-nous être signalés à l'arrivée chez nous. Votre chat doit arriver en bonne forme (hors traitement ponctuel)

4/ En cas d'alimentation personnalisée pour votre chat, il est possible que vous veniez avec sa propre nourriture tout en sachant que cela ne pourra avoir aucune incidence sur le tarif journalier fixe.

Pour toute administration de médicaments "si le chat est conciliant" (une prise « test » sera administrée en présence du maître pour assurer le traitement) et uniquement sur ordonnance vétérinaire, un supplément de 2€/prise vous sera demandé. Le propriétaire du pensionnaire doit fournir l'ordonnance du vétérinaire et les médicaments en quantité supérieure à la durée du séjour (cela en cas de prolongation imprévue)

5/ **En cas d'intervention d'un vétérinaire ou en cas de nécessité de soins**, nous vous contacterons dans les plus brefs délais afin de vous en faire part et prendre ensemble toutes les mesures nécessaires. Les dépenses découlant de ces interventions seront à votre charge. LA PASSION FÉLINE ne pourra pas être tenue responsable d'avoir fait intervenir un vétérinaire, étant donné que

cette intervention résulte d'une observation sérieuse et réfléchie prise en concertation avec notre vétérinaire référent et ce, sans abus, dans un souci d'intégrité de la santé du chat gardé.

En cas de traitement médicamenteux (comprimés, gouttes, pommades) tous les jours, le propriétaire doit fournir à l'établissement LA PASSION FÉLINE une ordonnance de moins de 2 mois ainsi que les médicaments en nombre suffisant pour toute la durée du séjour. Si le chat se laisse manipuler, le propriétaire accepte que LA PASSION FÉLINE administre le traitement au chat conformément à l'ordonnance (en cas de quantité insuffisante, les traitements seront achetés et facturés au client lors du départ). En aucun cas LA PASSION FÉLINE ne pourra être tenue responsable des suites imputables au traitement (effets indésirables, maladie, décès...) et/ou dues à la maladie. En signant ce document le propriétaire autorise la gérante de l'établissement LA PASSION FÉLINE à administrer un traitement et reconnaît les risques liés à la maladie de son animal ainsi qu'à la prise d'un traitement médicamenteux.

6/ LA PASSION FÉLINE décline toute responsabilité en cas de décès de l'animal au cours du séjour sans lien et preuve directe et concluante de sa responsabilité ou négligence. LA PASSION FÉLINE met tout en œuvre pour assurer l'entière sécurité des êtres vivants séjournant au sein de son établissement et peut garantir de son sérieux, professionnalisme et de ses connaissances mises au service de ses pensionnaires. Le propriétaire est conscient et accepte qu'en dehors des horaires d'ouverture, son chat n'est plus sous surveillance humaine. Le propriétaire peut demander une autopsie de son chat lors du décès pour en connaître les causes, les frais seront à la charge du propriétaire.

7/ **Certaines maladies peuvent être présentes dans l'organisme de votre chat pendant de longues périodes (mois, années) sans se manifester, nous recommandons le test FIV/FeIV pour les séjours en collectivité.** Le stress peut devenir le facteur déclenchant l'apparition des symptômes. Parmi ces maladies potentielles il y a : la péritonite infectieuse féline (PIF), le FIV (sida du chat), insuffisances rénales, hépatiques, teigne et certaines formes chroniques de coryza pour lesquels il n'existe aucun vaccin. En connaissance de ceci, LA PASSION FÉLINE ne pourra évidemment pas être tenue pour responsable en cas d'apparition pendant ou après son séjour, de l'une de ces maladies.

Afin d'éviter les allergies, eczémas, etc, nos locaux sont désinfectés tous les jours. En connaissance de ceci, LA PASSION FÉLINE ne pourrait évidemment pas être tenue pour responsable si allergies, eczémas ou tout autre épidémie faisaient leur apparition pendant et après le séjour de votre chat. Dès la fin du séjour de votre chat, celui-ci est à nouveau sous votre responsabilité.

8/ **Afin de faciliter l'organisation des séjours, chaque propriétaire est tenu de respecter les dates de séjour prévues.** En cas de prolongation, nous devons en être avertis 48 heures avant au plus tard.

9/ **Si le chat est encore avec nous 8 jours ouvrés après la date de fin de séjour contractuelle**, sans nouvelles de son propriétaire,

le chat est considéré comme abandonné. LA PASSION FÉLINE prendra alors les dispositions nécessaires (placement en refuge...) sans aucun recours possible. À noter que le solde du séjour sera et restera dû. Une plainte sera systématiquement déposée auprès du commissariat à l'encontre du client, pour **abandon d'animal et ce sur la base de l'article 511-1 du Code rural.**

10/ Les visites du centre de vacances, les arrivées et départs du chat se font seulement sur RDV de 11h à 13h et de 15h à 18h tous les jours sauf jeudi, dimanche et jours fériés.

Pour la tranquillité de nos petits pensionnaires nous ne faisons pas de visites en période de vacances scolaires.

Pour des raisons d'hygiène et de confort, l'accès à la partie «chambres et studios» est autorisé mais réglementé. Les visiteurs et/ou propriétaires devront respecter quelques consignes, horaires, le port de sur-chaussures (fournies par nos soins), désinfection des mains et ne pas interagir avec les chats pensionnaires présents. Les enfants turbulents et les chiens ne sont pas acceptés. Il conviendra de venir à deux personnes maximum pour ne pas troubler et stresser les pensionnaires présents lors de votre visite.

Afin de banaliser (pour le chat) ce moment particulier qu'est l'arrivée en pension, **nous demandons aux propriétaires et ce pour le bien-être de leur animal, de nous laisser conduire le chat dans sa chambre.** Uniquement une personne de LA PASSION FÉLINE pourra conduire le chat dans sa chambre à l'arrivée. Le propriétaire ou une personne uniquement pourra nous accompagner pour venir le récupérer dans sa chambre, lors de son départ.

La Passion féline n'a pas pour vocation de faire « du remplissage » la tranquillité de mes pensionnaires reste ma priorité.

LA PASSION FÉLINE est fermée au public le jeudi, dimanche et jours fériés. Le premier jour est entièrement dû, calcul de durée du séjour par décompte des journées. En cas de départ anticipé, le montant du séjour convenu est dû, il n'y aura aucun remboursement ou avoir.

11/ Le chat ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé, sauf si convenu lors de son arrivée (nom du repreneur). Dans ce cas, la présentation d'une pièce d'identité sera nécessaire.

12/ Les dégâts causés sur les installations par le chat durant son séjour, feront l'objet d'un dédommagement par son propriétaire. Le coût sera estimé sur facture par LA PASSION FÉLINE.

13/ Les réservations sont vivement recommandées, surtout en période de vacances scolaires. Des arrhes de 50% (encaissées immédiatement et non remboursables sauf en cas de décès du

chat sur attestation vétérinaire) vous seront demandés pour assurer votre réservation et le solde sera versé en début de séjour à l'admission du chat. En cas de départ anticipé, le montant du séjour initialement prévu est dû.

Les éventuels frais supplémentaires tels que les petits plus à la carte, les options, les consultations vétérinaires, les soins et traitements vétérinaires seront à régler en fin de séjour, lors du départ du chat.

Les règlements se font par chèques ou en espèces (sur place ou par courrier accompagné du contrat signé), paiement en ligne à venir.

14/ Le ou les pensionnaires doivent impérativement arriver au centre de vacances dans **une cage de transport fonctionnelle, sécurisée et fermée.** Celle-ci doit être intacte et être correctement fermée par le propriétaire afin que le chat ne s'échappe pas à l'arrivée. En aucun cas LA PASSION FÉLINE ne pourra être tenue responsable de la fuite ou disparition d'un chat lors de son arrivée ou départ. Le propriétaire reste le seul responsable de son chat en sa présence. LA PASSION FÉLINE gardera la/les cage(s) de transport le temps du séjour, **sans frais supplémentaires.** LA PASSION FÉLINE se réserve **le droit de refuser l'arrivée du chat en laisse ou dans les bras de son propriétaire.** Ce pour la sécurité des humains et des chats à l'intérieur de l'hôtel.

Il est vivement recommandé de venir visiter LA PASSION FÉLINE, ainsi vous serez totalement tranquillisé.

LA PASSION FÉLINE s'engage à fournir aux pensionnaires un lieu sain, sécurisé et confortable. Nos locaux sont nettoyés et désinfectés quotidiennement, chauffés en hiver, climatisés en été. Un système de traitement de l'air renouvelle l'air vicié en permanence. Toutefois, en confiant son chat à LA PASSION FÉLINE, le client reconnaît que la garde d'un animal dont le comportement est en partie imprévisible, empêche d'exercer sur lui un contrôle permanent et absolu. De plus, l'accès aux espaces de jeux et l'existence de plateformes en hauteur et de jouets mobiles impliquent l'acceptation, par le client, de l'existence d'un risque inhérent à la nature même du chat. Ce règlement est destiné à une organisation au mieux du séjour et à assurer sécurité, santé et tranquillité de votre chat. **Le propriétaire du ou des chats confiés à LA PASSION FÉLINE reconnaît avoir pris connaissance dans son intégralité des conditions générales des prestations et en accepte tous les termes sans restriction.**

Annexe-5/ Le Propriétaire du/des chats donne son accord à Mme CLERGUEROU Carole, la responsable de LA PASSION FÉLINE, pour le transport du/des chats s'il est nécessaire de les amener chez le vétérinaire (déplacement 12€ + frais réels de consultations et soins, sur justificatifs à la charge du propriétaire).

Le propriétaire accepte de voir apparaître des photos de son animal sur les supports de communication, le site internet, le profil Facebook et Instagram de LA PASSION FÉLINE (sinon, rayer cette mention).

Toute personne laissant son animal dans mon établissement est supposée en accepter les règles.

Fait à Marseille, le

<p>Signature de l'établissement LA PASSION FÉLINE, faire précéder la mention « lu et approuvé »</p>	<p>Nous recommandons le test FIV/FelIV, le cas échéant, le propriétaire est conscient du risque de rares contaminations et accepte que son chat soit en contact avec d'autres pensionnaires non testés FIV/FelIV.</p> <p>Nom et signature du propriétaire du/des chat(s), faire précéder la mention « lu et approuvé »</p>
---	--